

DECLARATION YAMOUSSOUKRO +25

Nous, participants à la Célébration des 25 ans de la naissance du concept de la culture de la paix, « La paix dans l'esprit des hommes et des femmes », réunis à Yamoussoukro le 22 septembre 2014,

Nous fondant sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, dans l'Acte constitutif de l'UNESCO et dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;

Rappelant la Déclaration adoptée lors du « Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes », réuni à l'initiative de l'UNESCO à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire en 1989 et qui invitait « *les Etats, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les communautés scientifiques, éducatives et culturelles du monde, ainsi que tous les particuliers, à :*

- (a) contribuer à la construction d'une nouvelle vision de la paix par le développement d'une culture de la paix, sur le fondement des valeurs universelles du respect de la vie, de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance, des droits de l'Homme et d'égalité entre femmes et hommes ;*
- (b) faire prendre mieux conscience du destin commun de l'humanité, de manière à favoriser la mise en œuvre de politiques communes qui garantissent la justice dans les rapports entre les êtres humains ainsi qu'une relation harmonieuse entre l'humanité et la nature ;*
- (c) inclure dans tous les programmes éducatifs des éléments relatifs à la paix et aux droits de l'Homme, qui aient un caractère permanent ;*
- (d) encourager une action concertée à l'échelon international, en vue de gérer et de protéger l'environnement et faire en sorte que les activités menées sous l'autorité ou le contrôle d'un Etat quel qu'il soit ne portent atteinte ni à la qualité de l'environnement d'autres Etats ni à la biosphère » ;*

Souscrivant à la définition de la culture de la paix adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1997, selon laquelle elle consiste en « *des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage fondés sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, tous les droits de l'Homme, la tolérance et la*

solidarité, qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation et qui garantissent à tous la pleine jouissance de tous les droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement de leur société » ;

Rappelant la « Déclaration et le Programme d'action sur une culture de la paix » adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1999, et les résultats de la « Décennie internationale pour une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde » (2001-2010), dont l'impulsion se poursuit avec la « Décennie internationale du rapprochement des cultures » (2013-2022) dont l'UNESCO est chef de file ;

Rappelant les travaux du Forum international de réflexion tenu à Abidjan en juin 2012 sur le thème « Culture de la paix en Afrique de l'Ouest : un impératif de développement économique et une exigence de cohésion sociale » ;

Rappelant également le « Plan d'action en faveur d'une culture de la paix en Afrique – Agissons pour la paix » ainsi que la Résolution adoptés lors du Forum panafricain « Sources et ressources pour une culture de la paix » tenu à Luanda (Angola) en mars 2013 ;

Notant avec satisfaction, que le concept de culture de la paix a inspiré et guidé, tout au long de ces 25 ans, des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile ainsi que des institutions scientifiques et éducatives, dans la mise en place de processus de prévention et de résolutions de conflits et de crises, au plan local, national et international ;

Saluant l'initiative du Gouvernement de l'Angola, d'organiser avec l'UNESCO et l'Union africaine, une « Biennale de la culture de la paix en Afrique » faisant suite au Forum panafricain « Sources et ressources pour une culture de la paix » ;

Constatant :

Qu'un quart de siècle après le Congrès de Yamoussoukro de 1989, la permanence des conflits armés – entre états et au sein même des états – continue de miner les conditions

d'une paix emportant « *l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples* » (Acte constitutif de l'UNESCO, 1945) ;

Que de nouvelles menaces à la sécurité humaine, notamment transfrontalières et auxquelles la communauté internationale ne paraît pas préparée, pèsent sur la construction d'une culture de la paix : dégradation de l'environnement, changements climatiques, mouvements migratoires et déplacements de populations, montée de la criminalité et du terrorisme international, augmentation des trafics illicites de tous genres (êtres humains, drogues, armements, etc.), recrudescence des conflits territoriaux et des extrémismes notamment ethniques et religieux, contestation de processus électoraux, inégale répartition des richesses et de l'accès aux ressources naturelles, éclosion des nouvelles épidémies et pandémies, violence sur les femmes, augmentation de la vulnérabilité des jeunes et des minorités ;

Et que les aspirations des peuples et des individus aux libertés fondamentales, à la justice économique et sociale, à un environnement sain et résilient et à une éducation de qualité demeurent insuffisamment respectées à l'échelle des nations comme à l'échelle internationale ;

Réaffirmons la nécessité de promouvoir la culture de la paix dans toutes les régions du monde et adoptons solennellement la **Déclaration suivante** :

La culture de la paix et le développement durable sont intrinsèquement liés. La culture de la paix doit par conséquent être au cœur de toutes les politiques de développement, partout dans le monde ;

La paix, plus que la fin des conflits armés, est le ciment de sociétés résilientes et démocratiques et repose sur la volonté commune des peuples, des gouvernements, des communautés locales et sur une approche holistique inspirant des actions concertées au niveau local, national, régional et international sur tous les plans : politique, économique, environnemental, culturel, social et éducatif ;

Toutes formes d'exclusion sociale ou économique, toutes formes de discrimination fondées sur la race, la religion, le sexe, la culture ou le statut socio-économique sont l'expression d'une culture de la guerre et de la violence qui doivent être dépassées et canalisées vers des transformations socio-économiques positives et non-violentes ;

La promotion des libertés fondamentales et de l'égalité, notamment entre hommes et femmes ainsi que la solidarité intergénérationnelle doivent être parties intégrantes des politiques nationales, régionales et internationales ;

La croissance économique et l'émergence de nouvelles opportunités en termes de richesse et de développement doivent profiter à l'ensemble des populations et respecter les équilibres environnementaux et humains, dans un esprit de « *prospérité commune* » (Acte constitutif de l'UNESCO, 1945) ;

Les technologies de l'information et de la communication transforment les relations entre personnes, communautés et nations et doivent par conséquent être mobilisées en faveur de la culture de la paix. Elle est inséparable du respect de la liberté d'expression, de la tolérance et de la promotion d'une meilleure connaissance réciproque des peuples, des civilisations et des cultures du monde ;

L'édification et le maintien de la paix exigent de cultiver en chaque individu la conscience d'une citoyenneté mondiale fondée sur le respect des droits de l'Homme et son corolaire, le respect des appartenances nationales, culturelles, ethniques, religieuses et spirituelles, la pratique du dialogue interculturel et intergénérationnel ainsi que la recherche sincère du rapprochement des cultures ;

La culture de la paix sera d'autant plus collectivement partagée qu'elle sera fondée sur la diversité des traditions philosophiques et spirituelles issues de toutes les régions du monde et ouvrira la voie à un nouvel humanisme ;

Ainsi, **Nous**, participants à la Célébration des 25 ans de la naissance du concept de la culture de la paix, « La paix dans l'esprit des hommes et des femmes »,

Félicitons l'UNESCO, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et la Fondation Felix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix pour avoir organisé cette célébration et donné une nouvelle impulsion au concept de culture de la paix, notamment en facilitant la création et les travaux du Réseau des fondations et institutions de recherche pour la promotion d'une culture de la paix en Afrique ;

Invitons les Etats, les gouvernements, les communautés locales et les organisations de la société civile, les partenaires au développement et tous les citoyens à accroître leurs efforts et à coopérer davantage pour instaurer une véritable culture de la paix et de la non-violence,

socle indispensable d'un développement durable et de la construction de sociétés résilientes et pacifiques ;

Nous engageons à participer à la mise en œuvre de la « Décennie internationale du rapprochement des cultures », du « Plan d'action en faveur d'une culture de la paix en Afrique – Agissons pour la paix » et soutenons leur suivi dans le cadre de la Biennale de la culture de la paix en Afrique, tel que proposé par le Gouvernement de l'Angola à l'UNESCO ;

Encourageons les acteurs gouvernementaux, de la société civile, les organisations internationales et le secteur privé à développer des plans d'action similaires dans les autres régions du monde.